

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 29 avril 2024 à 14h, sous la présidence de M. Louis COSYNS, Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle des actes de la mairie, 2 rue Philibert Audebrand, à Saint-Amand-Montrond.

Présents : Philippe AUZON (membre), Patrick BIGOT (membre), Louis COSYNS (Président), Clarisse DULUC (membre), Florence HAUTEFEUILLE (membre), Maryse JACQUIN-SALOMON (3^{ème} Vice-Présidente), Hervé MONJOIN (membre), Francis PERROT (membre), Dominique ROBLIN (membre).

Pouvoirs : Etienne DURAND (membre) a donné pouvoir à Patrick BIGOT, Fabienne LEVACHER (1^{ère} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Emmanuel RIOTTE (2^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON.

Excusés : Patrice BARRET (membre), Jean GIRAUD (membre).

Absents : Roger DAGHER (membre), Eric DUIGOU (membre), Bruno MARECHAL (membre), William PELLETIER (membre), Annie RADUGET (membre), Isabelle RIBAudeau-HUE (membre).

Objet : Avenant à la convention d'OPAH avec l'ANAH pour modification du montant de participation du Pays

Actuellement, pour les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes, le syndicat apporte un complément financier aux aides de l'ANAH dans le cadre de l'OPAH comme suit :

- Pour un dossier de rénovation énergétique, le Pays attribue 10 % de 25 000 € HT de travaux
- Pour un dossier de travaux lourds, 10 % de 50 000 € HT
- Et une caisse d'urgence de 2 000 € peut se rajouter aux 5 000 € précédents dans le cas de situations sociales difficiles, de reste à charge encore trop élevé etc...

Depuis le 1er janvier 2024, les plafonds de travaux de l'ANAH ont été augmentés et le Président propose de réviser nos taux d'intervention comme suit :

Rénovation énergétique :

	Plafonds de dépense (HT)	Taux de subvention PO très modestes	Taux de subvention PO modestes
Subvention ANAH			
Saut de 2 classes	40 000 €	80 %	60 %
Saut de 3 classes	55 000 €		
Saut de 4 classes et +	70 000 €		
Prime « sortie de passoire » ¹		10 %	10 %
Prime Pays proposée			
Saut de 2 classes	25 000 €	10 % Dans la limite de 100 % de taux de cumul d'aide sur total de travaux TTC	10 % Dans la limite de 80 % de taux de cumul d'aide sur total de travaux TTC
Saut de 3 classes	35 000 €		
Saut de 4 classes et +	50 000 €		

¹ Sortie de passoire énergétique = sortie des classes F et G

Rénovation globale habitat dégradé à très dégradé :

	Plafonds de dépense (HT)	de éligible	Taux de subvention PO très modestes	Taux de subvention PO modestes
Logement décent non	70 000 €		80 %	60 %
Prime « sortie de passoire »			10 %	10 %
Prime Pays proposée				
Logement décent non	70 000 €		10 % Dans la limite de 100 % de taux de cumul d'aide sur total de travaux TTC	10 % Dans la limite de 80 % de taux de cumul d'aide sur total de travaux TTC

La caisse d'urgence de 2000 € pourra être maintenue et attribuée sur décision des élus par rapport à la complexité d'une demande et en lien avec le Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et la commission de non décence.

Le bureau syndical valide à l'unanimité ces nouveaux montants de participation et autorise le Président à signer un avenant à la convention d'OPAH avec l'ANAH.

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 29 avril 2024

Le Président, Louis COSYNS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20240429-02_318-BS290424-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024
Publication : 23/05/2024

Le Bureau légalement convoqué s'est réuni le 29 avril 2024 à 14h, sous la présidence de M. Louis COSYNS, Président du Syndicat Mixte de Développement du Pays Berry St-Amandois, à la salle des actes de la mairie, 2 rue Philibert Audebrand, à Saint-Amand-Montrond.

Présents : Philippe AUZON (membre), Patrick BIGOT (membre), Louis COSYNS (Président), Clarisse DULUC (membre), Florence HAUTEFEUILLE (membre), Maryse JACQUIN-SALOMON (3^{ème} Vice-Présidente), Hervé MONJOIN (membre), Francis PERROT (membre), Dominique ROBLIN (membre).

Pouvoirs : Etienne DURAND (membre) a donné pouvoir à Patrick BIGOT, Fabienne LEVACHER (1^{ère} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Louis COSYNS, Emmanuel RIOTTE (2^{ème} Vice-Président) a donné pouvoir à Maryse JACQUIN-SALOMON.

Excusés : Patrice BARRET (membre), Jean GIRAUD (membre).

Absents : Roger DAGHER (membre), Eric DUIGOU (membre), Bruno MARECHAL (membre), William PELLETIER (membre), Annie RADUGET (membre), Isabelle RIBAudeau-HUE (membre).

Objet : Examen des dossiers CRST

Bénéficiaire	Projet	Montant dépense	Dépense subventionnable	Taux	Subvention proposée
Action 5 : développement des circuits courts					
GAEC de Neuville (Epineuil le Fleuriel)	Construction d'un bâtiment d'accueil pour la vente directe	24 820,38 €	24 820,38 €	35 % (bonif JA)	8 600 €
Action 15 : Maisons de santé pluridisciplinaire et autres structures d'exercice regroupés					
Mairie de Charenton	Centre de Santé Médecins solidaires	163 000 €	152 000 €	50 % au titre du CPER Etat/ Région	38 000 € (partie Région des 76 000 € du CPER)
Action 19 : structure d'accueil petite enfance					
Communauté de communes ABC	Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance à Châteauneuf	1 026 481,78 €	1 026 481,78 €	30 % Nouvelles places + amplitude horaire	Avis favorable avec 1 contre 1 abstention
Action 22 : équipement sportifs et de loisirs					
Mairie de Senneçay	Création d'un city stade	66 525 €	66 525 €	40 %	26 600 €

Syndicat Mixte de Développement
du Pays Berry St Amandois
88, avenue de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
Tél 02 48 96 16 82
contact@pays-berry-st-amandois.fr
www.pays-berry-st-amandois.fr

Date de convocation :
22/04/2024

Nombre de membres: 20
Présents : 09
Pouvoir : 03
Absents : 06
Excusés : 02
Votants : 12

Action 31 : TVB études et aménagements					
Commune de la Celle	Animation territoriale patrimoine et biodiversité	4 771,41 €	4 771,41 €	80 %	3 800 €
Action 32 : TVB gestion alternative des espaces publics					
Loye sur Arnon	Installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts	21 947,50 €	21 947,50 €	40 %	8 700 €
St Priest la Marche	Installation d'une citerne de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts	10 565,58 €	10 565,58 €	40 %	4 200 €
Action 35 : plan isolation des bâtiments publics					
Venesmes	Travaux d'isolation du bâtiment servant de centre de loisirs	66 625,19 €	65 161,58 €	50 %	32 500 €
Action 36-4 : géothermie sur sonde verticale					
Communauté de communes ABC	Installation de géothermie sur sonde pour le bâtiment qui accueillera la structure d'accueil petite enfance + siège de la CdC	210 405 €	210 405 €	50 %	105 200 €
Action 31-1 : Plans d'actions bocagers par zones pertinentes					

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

SCIC Berry Energie Bocage ou CdC Berry Grand Sud	Réalisation de plans de gestion des haies chez 4 agriculteurs adhérents	27 750,64 €	27 750,64 €	80 %	22 200 €
--	--	-------------	-------------	------	----------

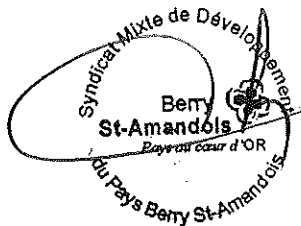
Le bureau syndical valide à l'unanimité ces dossiers, à l'exception de celui de l'action 19 « Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance à Châteauneuf » qui est validé à la majorité des membres présents (1 contre 1 abstention).

Fait et délibéré, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Amand-Montrond, le 29 avril 2024

Le Président, Louis COSYNS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-251802161-20240429-02_319-BS290424-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2024
Publication : 23/05/2024